

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO  
AUPRES DES NATIONS UNIES**



866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017  
Tel: 1-212-319-8061  
Fax: 1-212-319-8232

***73<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE  
DU CONGO AU DEBAT GENERAL DE LA  
PREMIERE COMMISSION**

***PAR  
Mme Victoria Liolocha  
Premier Conseiller***

***NEW YORK – LE 15 OCTOBRE 2018  
(A Vérifier à l'Audition)***

**Monsieur le Président,**

Je voudrais avant toute chose, au nom de ma délégation, vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission ainsi qu'à tous les membres qui font partie de votre Bureau et vous rassurer de notre pleine coopération.

Ma délégation reste convaincue que votre savoir-faire et votre leadership conduiront nos travaux à bon port.

Mes félicitations s'adressent aussi à votre prédécesseur, l'Ambassadeur et Représentant Permanent de l'Irak, pour la manière dont il avait conduit le débat de notre Commission durant la 72<sup>e</sup> Session.

La République Démocratique du Congo s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des Non-Alignés ainsi qu'à celle faite par le Maroc au nom du Groupe Africain.

**Monsieur le Président,**

La paix et la sécurité internationale ont toujours fait l'objet de la préoccupation de notre organisation. En effet, chaque jour qui passe notre monde fait face à des situations de plus en plus inquiétantes. La montée du terrorisme, de l'extrémisme violent, le risque de voir des terroristes ou autres acteurs non-étatiques acquérir des armes nucléaires ou toute autre arme de destruction massive, le risque de détonation suite à un usage accidentel des armes nucléaires, sont autant des faits qui ne peuvent pas nous laisser indifférents.

Les effets de l'utilisation des armes nucléaires ne pourront pas se limiter aux simples frontières nationales, ils auront de profondes répercussions sur les Etats éloignés des zones ciblées, y compris ceux appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires. Et aucune réponse humanitaire adéquate ne pourrait être possible après une attaque nucléaire.

Voilà pourquoi, pour éviter une telle catastrophe mondiale, une action collective et urgente, dans le cadre d'une approche concertée et multilatérale, doit être faite.

La République Démocratique du Congo, mon pays étant partie au TNP et au Traité de Pelindaba, elle ne ménagera aucun effort pour travailler de

manière constructive en vue de parvenir à l'objectif final qui est un monde exempt d'arme nucléaire.

Pour ce qui est de la Zone exempte d'arme nucléaire au Moyen Orient, ma délégation appelle à la flexibilité des parties concernées pour qu'un calendrier consensuel et clair soit établi pour la convocation d'une session pouvant aboutir à cette fin.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation a chaleureusement accueilli l'adoption le 07 juillet 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et a participé à la cérémonie d'ouverture à sa signature le 20 septembre 2017. Le Gouvernement travaille actuellement pour sa ratification.

L'ouverture à la signature de ce Traité est une grande étape accomplie par les Etats pour témoigner de leur désir ardent de renforcer la norme mondiale contre l'utilisation, la production et la possession d'armes nucléaires et donner l'impulsion nécessaire au désarmement nucléaire.

Il n'est donc pas normal de considérer que cet objectif puisse être renvoyé à un processus à long terme avec comme seul argument le rôle que la dissuasion nucléaire doit jouer dans la préservation de la sécurité et de la stabilité régionale et internationale, d'autant plus qu'un accident peut se produire à tout moment et aucun Etat, même ceux dotés d'armes nucléaires, ne pourra y faire face.

Ma délégation espère que la Conférence d'examen du TNP qui aura lieu en 2020 aboutira à des mesures concrètes.

Pour ce qui est du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, il est indispensable et dans l'intérêt de la communauté, que les Etats concernés à l'annexe II puissent rejoindre le Traité pour permettre sa mise en vigueur.

Tout en réaffirmant son soutien à l'Agence Internationale de l'Energie atomique (AIEA), ma délégation est d'avis que mettre en œuvre un programme nucléaire à des fins pacifiques est un droit inaliénable qui revient à chaque Etat et souligne ici le droit de l'utilisation pacifique du nucléaire sans discrimination.

La problématique des mines anti-personnel, de l'utilisation croissante des Armes légères et petits calibres, des engins explosifs de guerre et autres armes classiques demeure une préoccupation majeure pour mon pays.

En effet, depuis son ascension à l'indépendance et plus particulièrement ces 20 dernières années, la République Démocratique du Congo a été victime de plusieurs conflits armés. Il y a des groupes armés aussi bien étrangers que nationaux qui prennent part aux activités déstabilisatrices du pays en se livrant au commerce illicite des ressources naturelles. Cette situation est à l'origine du trafic illicite des armes, de la dissémination des mines et des restes d'explosifs de guerre qui tuent, affectent les vies des milliers des personnes et constituent, de ce fait, une réelle menace non seulement à la paix et à la sécurité mais aussi au développement.

Les populations civiles vivant dans ces zones sont les premières victimes de ces engins de mort abandonnés par les belligérants. De même, les déplacés internes sont davantage exposés aux restes d'explosif de guerre quand ils retournent dans leurs milieux d'origine.

Les opérations de déminage et de neutralisation des explosifs permettent de restituer l'usage des champs, des infrastructures et des routes aux civils qui cherchent à reprendre le cours de leur vie et à trouver des moyens de subsistance.

Pour ce qui est de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la RDC a réalisé plusieurs actions dans le cadre de sa mise en œuvre. Parmi ces actions, nous pouvons citer :

- La promulgation de la loi portant mise en œuvre de la Convention;
- La mise en place du Centre Congolais de Lutte *antimines* ;
- L'élaboration du Plan stratégique national de lutte antimines.

Aujourd'hui mon pays est en voie de sortir de la liste des pays infectés par les mines anti-personnel et de réaliser le rêve de l'objectif zéro mine à l'horizon 2021 conformément au Traité d'Ottawa.

Pour ce qui est des Armes légères et petits calibres, la RDC appui le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (POA). C'est ainsi qu'elle a créée en 2008, la Commission Nationale de Contrôle des Armes légères et de petits calibres et de réduction de la violence armée.

Plusieurs réalisations ont été faites dont entre autres :

- la mise en place des antennes provinciales de la Commission ;
- l'élaboration et la validation du nouveau Plan d'Action national de contrôle et de gestion des ALPC pour la période allant de 2018 à 2022 ;
- la mise en place d'un Registre électronique national pour la gestion interconnectée des données des armes en circulation sur l'ensemble du territoire national, etc.

C'est ici le lieu de féliciter tous nos partenaires pour le travail abattu ainsi que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui n'ont ménagé aucun effort pour apporter à la RDC l'assistance nécessaire dans le cadre du renforcement des capacités de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des ALPC.

Tout en saluant les efforts déployés par la communauté internationale pour atténuer les effets de la circulation illicite des ALPC, beaucoup reste encore à faire. C'est pourquoi ma délégation appelle ses partenaires à augmenter l'assistance et la coopération en vue de permettre à la RDC de répondre efficacement à la lutte contre le trafic illicite et la prolifération des ALPC.

Ma délégation a salué les travaux de la 3<sup>e</sup> Conférence d'examen sur le PoA, tenue en juin dernier et s'est réjoui de ce que la notion de munition a été incluse dans le texte.

Ma délégation se félicite aussi de l'entrée en vigueur de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, dite Convention de Kinshasa, et s'est réjoui de la tenue de sa 1<sup>ère</sup> Conférence des Etats parties, organisée au Cameroun en juin dernier.

**Monsieur le Président,**

Dans un monde où les besoins fondamentaux des populations ne sont pas couverts, il est étonnant de voir que les dépenses militaires mondiales ont augmenté. Cet argent dépensé peut être mis au profit de développement. Nous devons donc faire preuve de bravoure et d'abnégation pour atteindre les objectifs de développement durable.

Pour ce qui est du placement d'arme dans l'espace extra-atmosphérique, ma délégation est d'avis que cela est incompatible à la paix durable. Le renforcement des mesures de transparence et de confiance en vue d'empêcher une course aux armements dans l'espace est vivement souhaité. La sécurité dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique appelle à une bonne volonté et à une action globale constructive.

**Pour conclure, Monsieur le Président,**

Ma délégation est convaincue que les efforts déployés pour maintenir la paix, la sécurité et la justice internationales incombent à tous les Etats et espère qu'avec un peu de volonté politique, nos délibérations au cours de ces travaux atteindront les objectifs qu'elles se sont assignés.

Je vous remercie.